

Monsieur l’Ambassadeur,

À la suite des informations reçues par l’ACAT-France, je souhaite exprimer ma préoccupation concernant la détention arbitraire du docteur Hussam Abu Safiya en Israël.

Les violations flagrantes du droit international, dont des actes de torture, contre Hussam Abu Safiya, sont dénoncées par différents organismes internationaux dont les Rapporteurs spéciaux de l’ONU sur le droit à la santé et sur les droits de l’homme et la lutte antiterroriste. Cela soulève de vives préoccupations quant au respect d’Israël de ses engagements internationaux.

Le secteur de la santé gazaoui est souvent visé alors qu’il devrait être protégé en temps de conflit, en vertu de l’article 20 de la Convention IV de Genève de 1949.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur l’Ambassadeur, l’expression de ma haute considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

Mission permanente d’Israël
auprès de l’Office des Nations Unies
et des autres organisations
internationales à Genève

Avenue de la Paix 1-3
1202 Genève

Courriel : mission-israel@geneva.mfa.gov.il

ACAT-France 2026 © Photo privée

AGIR POUR UN MONDE DIGNE SEPTEMBRE 2026

Hussam Abu Safiya, pédiatre palestinien et directeur de l’hôpital Kamal Adwan est emprisonné depuis plus d’un an et demi en Israël. Le 27 décembre 2024, il est arrêté alors qu’il exerçait sa profession dans ce qui constituait le dernier hôpital en activité du nord de Gaza.

L’arrestation arbitraire d’un médecin dans la bande de Gaza, en violation du droit international

Hussam Abu Safiya est un Palestinien de 52 ans. Le 27 décembre 2024, alors qu’il s’efforçait de continuer à soigner les victimes des attaques israéliennes, dans l’hôpital Kamal Adwan à Gaza, il est arrêté avec d’autres membres du personnel médical et des patients par l’armée israélienne. Cette arrestation arbitraire s’inscrit dans un schéma récurrent mis en place par Israël depuis le début du conflit dans la bande de Gaza en octobre 2023. Il a été arrêté sous la loi dite des « combattants illégaux » qui permet à l’armée de détenir un prisonnier qu’elle soupçonne d’avoir participé aux hostilités contre Israël ou qui représente une menace pour la sécurité de l’État, aussi longtemps qu’elle le souhaite, sans inculpation ni procès. Cette loi viole le droit à un procès équitable, protégé par le droit international.

Les conditions de détention de Hussam Abu Safiya ont largement été dénoncées comme violant les droits fondamentaux inhérents à la personne humaine. Les Rapporteurs spéciaux des Nations unies ont dénoncé en mars 2026, la dégradation de l’état de santé de Hussam en raison des conditions de détention. Depuis le début de sa détention, il subit des traitements dégradants et des actes de torture, auxquels s’ajoute la privation des soins médicaux indispensables.

Le secteur de la santé particulièrement visé par Israël

Le cas du docteur Hussam Abu Safiya est illustrateur du sort subi par l’ensemble du secteur de la santé à Gaza. En effet, entre octobre 2023 et le 16 juin 2026, l’Organisation Mondiale de la Santé dénombrait 803 attaques contre des infrastructures de santé uniquement dans la bande de Gaza. Comme le docteur Hussam Abu Safiya, 317 professionnels de santé de Gaza demeurent détenus par Israël. Ces chiffres sont alarmants et illustrent le mépris israélien pour le droit international. En temps de conflit, la Convention de Genève précise que « le personnel [de santé civile] sera respecté et protégé. »

L’ONG Physicians for Human Rights a compilé dans un rapport, en février 2025, les témoignages de nombreux prisonniers dénonçant des violations répétées à l’égard de tous les prisonniers gazaouis, et qui sont exacerbées à l’encontre des professionnels de santé.

Enfin, malgré le cessez-le-feu, entré en vigueur le 10 octobre 2025, Israël poursuit l’annexion de la bande de Gaza, et continue de frapper le territoire gazaoui, provoquant la mort de nombreux civils.

Retrouvez toutes nos actions sur [acatfrance.fr](https://www.acatfrance.fr)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

J’adhère à l’ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

Je fais un don à l’ACAT-France

10 € 30 € 50 € 90 € libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

Je souhaite m’abonner à la revue Humains.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l’ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l’ordre de l’ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l’ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l’envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu’elles ne soient pas communiquées à d’autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l’ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



Portons dans notre prière et protestons contre l'arrestation arbitraire du médecin Hussam Abu Safiya à Gaza. Cela illustre les violations israéliennes du droit international contre le secteur médical.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR EN PALESTINE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

BURUNDI – ABANDON DES POURSUITES CONTRE SANDRA MUHOZA

Le 22 avril 2026, la cour d'appel de Ngozi a abandonné les poursuites contre la journaliste burundaise Sandra Muhoza.

Arrêtée en avril 2024 pour avoir partagé des informations dans un groupe WhatsApp privé, elle avait été condamnée à quatre ans de prison. Après deux ans de détention arbitraire, elle a enfin retrouvé sa liberté pleine et entière.

L'ACAT-France se réjouit de cette bonne nouvelle.



© PHOTO PRIVÉE

ACAT France

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE @ACAT_France f ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL



Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE

PALESTINE

J'agis pour le docteur palestinien Hussam Abu Safiya, emprisonné depuis un an et demi en Israël.



L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT France